

# COMMENT OPTIMISER LA CONTRIBUTION DES PETITS ENTREPRENEURS PRIVÉS POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT DANS LES VILLES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

**1 au 3 février 2012**

**Tchonda Tetouehaki**

**Chargé des boues de vidange, Sandec**

**Tel 00228 72 84 74 78**

**Mail: [tchonda@gmail.com](mailto:tchonda@gmail.com)**

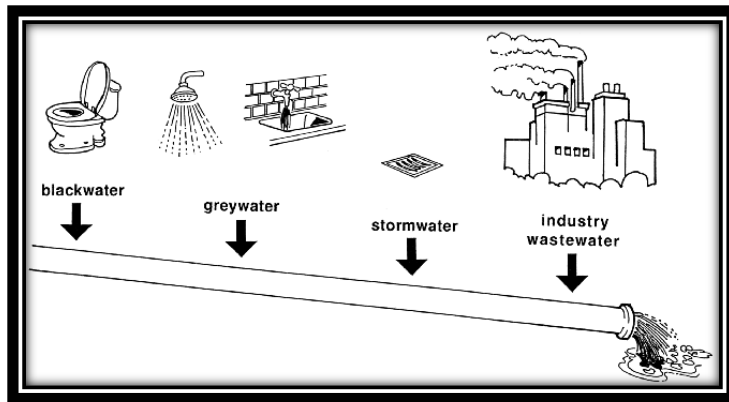
Février 2012

# Sommaire

- I. Introduction sur la GBV
  1. Etat des lieux de la GBV
  2. Causes de la mauvaise GBV
  3. Challenges de la GBV
  
- II. Formalisation de secteur de BV dans la ville de Ouagadougou
  1. Démarche suivie
  2. Résultats

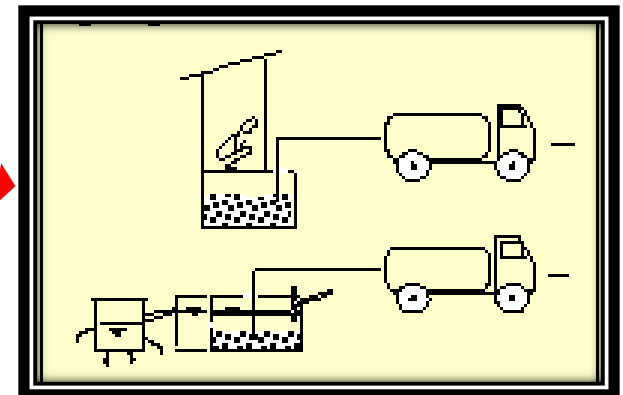
# 1. Introduction

- 2.5 milliards de personnes vivant en milieu urbain a recours aux ouvrages d'assainissement autonomes,
- Le nombre de personnes et la proportion des ouvrages sont continuellement en croissance dans les pays en développement,
- Tous ces ouvrages produisent des boues qui doivent être collectées et traitées



**Assainissement collectif**

**camion vidange en  
lieu et place des  
égouts**



**Assainissement autonome**

# Situation de la GBV à Ouagadougou

- Croissance démographique rapide
- Accès très limité aux ouvrages autonomes
- Plan Stratégique d'Assainissement en 1992
  - Subvention pour l'acquisition des ouvrages autonomes
  - Production d'énormes quantités de boues
  - Développement des services de vidange (manuel et mécanique)
  - Absence de sites de dépotage des BV
  - Manque de cadre institutionnel et réglementaire efficace
- Travaux d'assainissement de Ouagadougou
  - **2003 : Mise en place de la STEP de Kossodo**
  - **2012 : Construction des STBV**



## 2. Etat des lieux de la GBV

### Problème 1

Vidange et transport des fosses et latrines



### Problème 2 :

Dépotage anarchique ou sauvage



### Problème 3

Valorisation agricole des boues non traitées



## 3. Causes de la mauvaise GBV

### 3.1 Sur le plan technologique

- Différentes qualités de boues produites,
- Matériel de vidange et de transport adéquat non disponibles,
- Accessibilité difficile des ouvrages pour la vidange,
- Mauvaise utilisation des ouvrages par les ménages.
- Multiplicité technologique des ouvrages d'assainissement autonome: Latrine Ecosan, VIP, TCM, Traditionnelle, fosse septique, puisard



**Difficile vidange**



**Boues épaisses**

## 3. Causes de la mauvaise GBV

### 3.2 Sur le plan financier et économique

- Coût élevé des services de vidange ,
- Non-rentabilité des opérateurs de vidange mécanique,
- Difficultés d'investissement dans l'assainissement,
- Manques de pièces de rechange des pompes et moteurs sur le marché local
- Manque de personnel qualifié pour la réparation des camion et des pompes



Vidange manuelle moins chère



Vidange mécanique adaptée



## 3. Causes de la mauvaise GBV

### 3.3 Sur le plan institutionnel et législatif

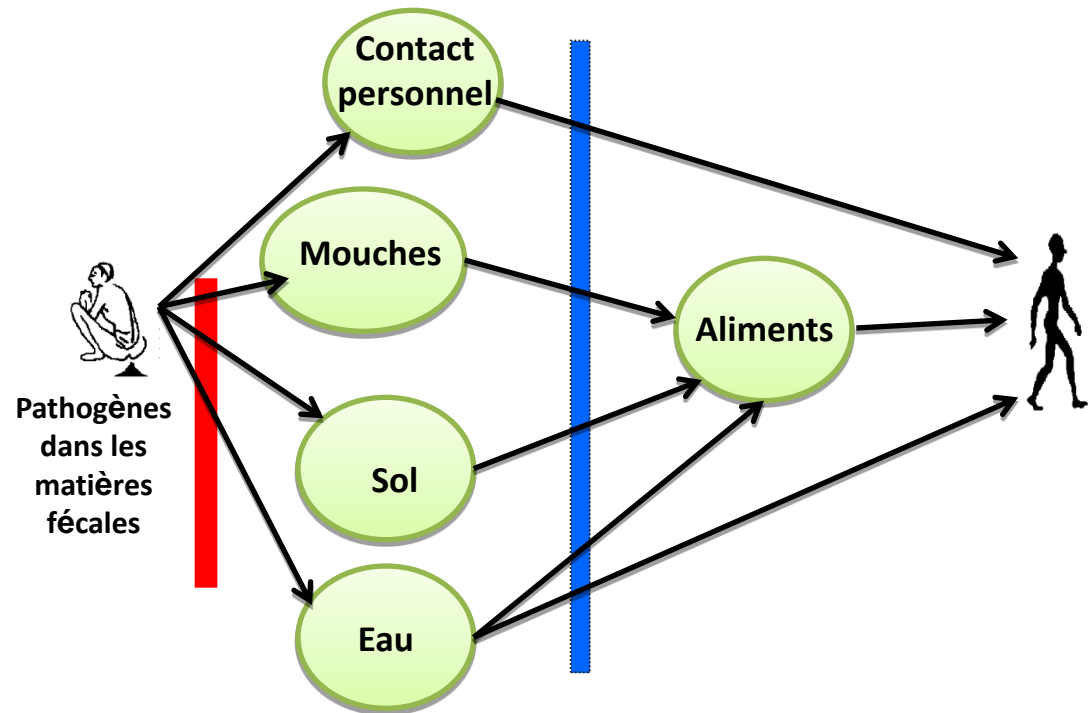
- Méconnaissance des rôles et responsabilités des acteurs,
- Manque d'organisation à l'échelle communautaire et nationale pour la GBV,
- Manque de texte de réglementation spécifique à la GBV,
- Manque de dispositifs de contrôle, d'incitation/de sanction :
  - Agrément technique ou licence du vidange
  - Taxe de dépotage au site de traitement
  - Réduction des contraintes des entreprises de vidange
- Absence des sites de dépotage contrôlés ou stations de traitement,
- Manque d'organisation des vidangeurs (manuels et mécaniques) ,
- Manque de critères de traitement adaptés au contexte socio-économique,
- Manque de sensibilisation des populations sur l'hygiène.



## 4. Challenges de la GBV

### Défi N° 1

Créer des barrières entre les matières fécales (pathogènes) et la population



### Barrières:



Évacuation améliorée des matières fécales

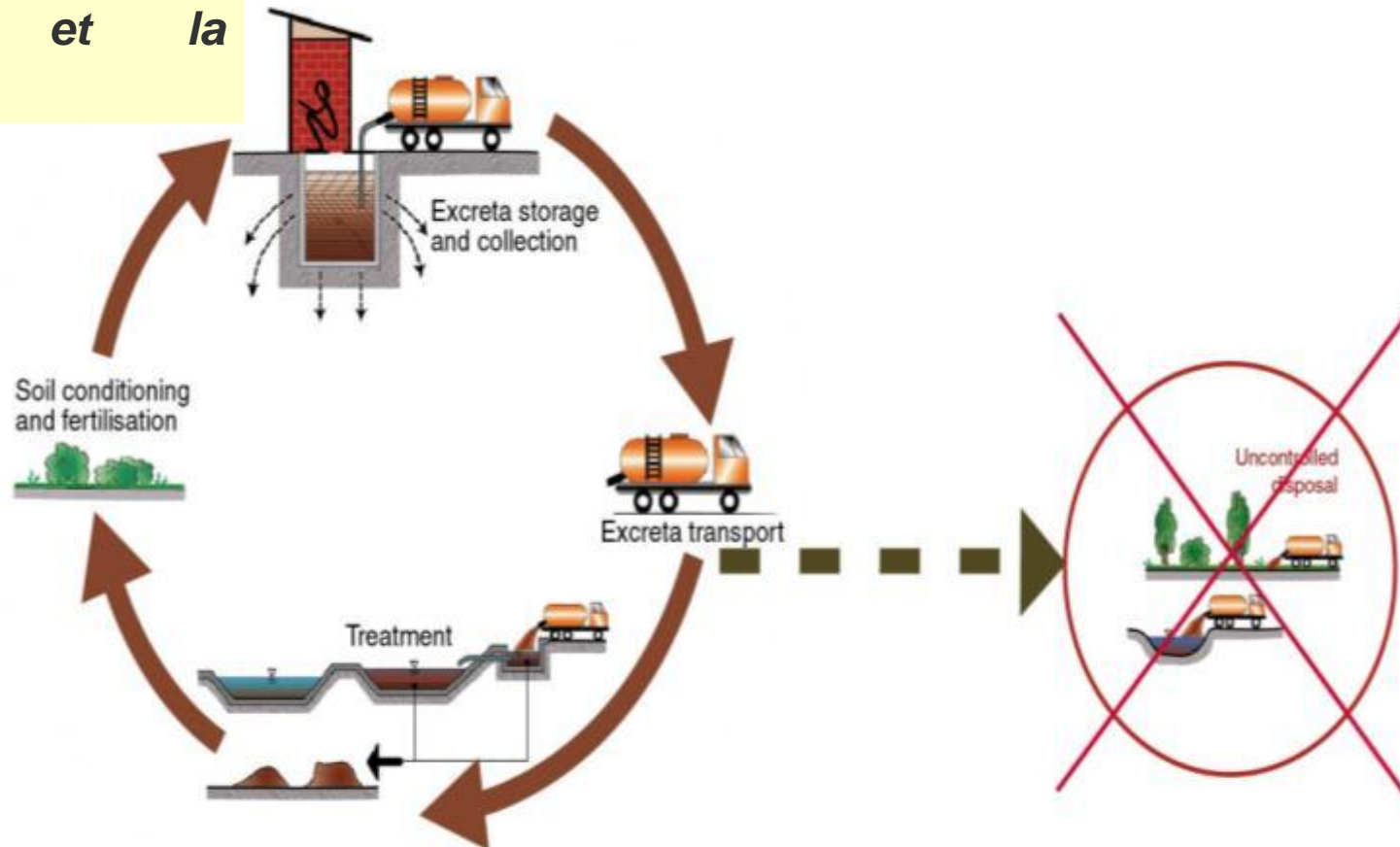


Respect des règles d'hygiène

## 4. Challenges de la GBV

### **Défi N° 2**

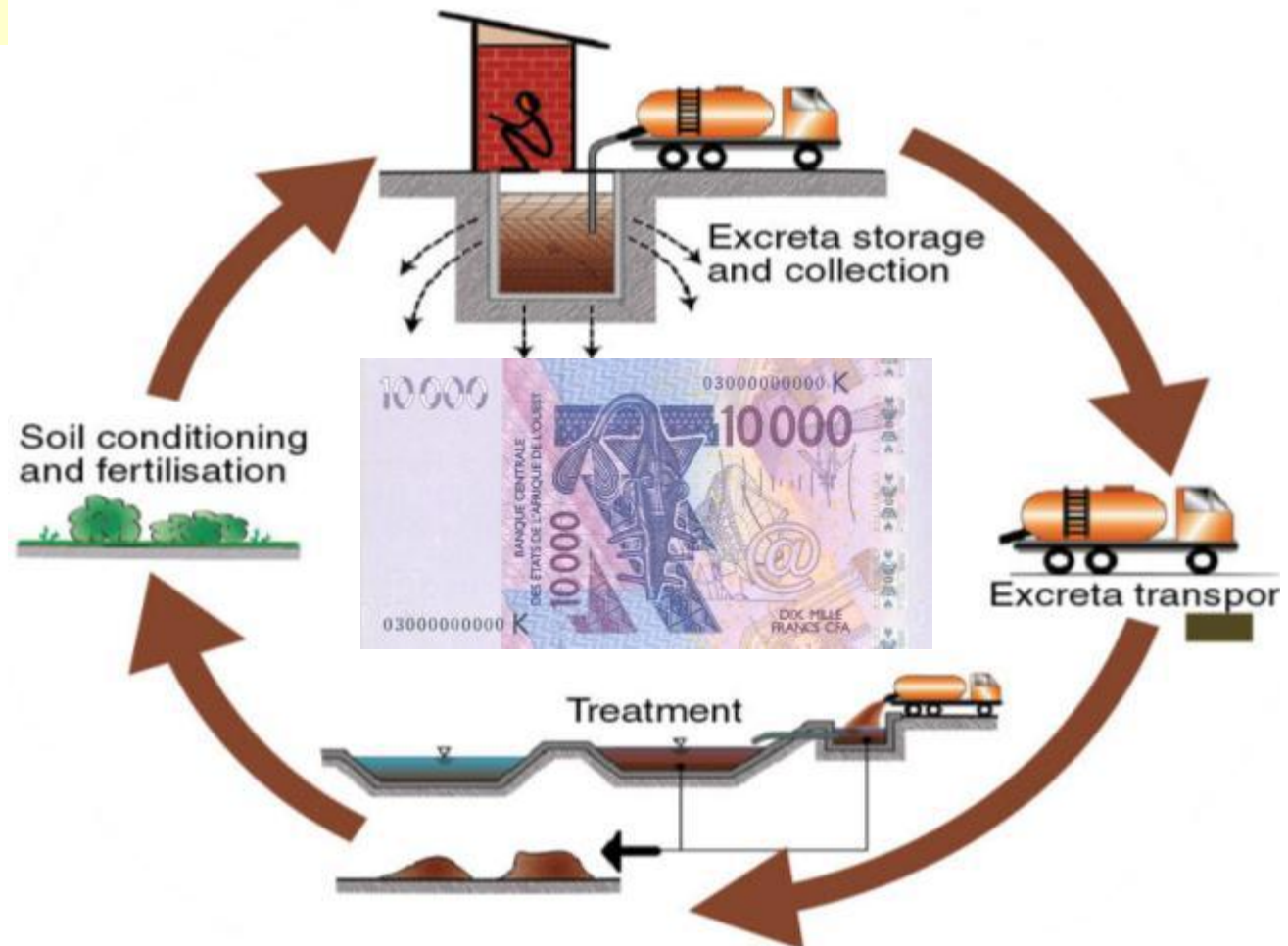
*Assurer la vidange des fosses, le transport des BV, le traitement et la réutilisation*



## 4. Challenges de la GBV

### **Défi N° 3**

**Viabilité économique de toute la filière de la GBV**



# **FORMALISATION DU SECTEUR DE LA GESTION DES BOUES DE VIDANGE DANS LA VILLE DE OUAGADOUGOU**

# Sommaire

## 1. Démarche suivie

## 2. Résultats

1. Acteurs impliqués
2. Analyse institutionnelle
3. Implication des opérateurs de vidange mécanique dans le système officiel de GBV
4. Documents de réglementation

## 3. Conclusion

# 1. Démarche suivie

- Atelier
- Visites
- Entretien

**Etat des lieux**

**Acteurs identifiés**

- Entretien
- Concertations

**Analyse Institutionnelle de la GBV**

**Accord des parties prenantes sur la gestion directe ONEA des STBV**

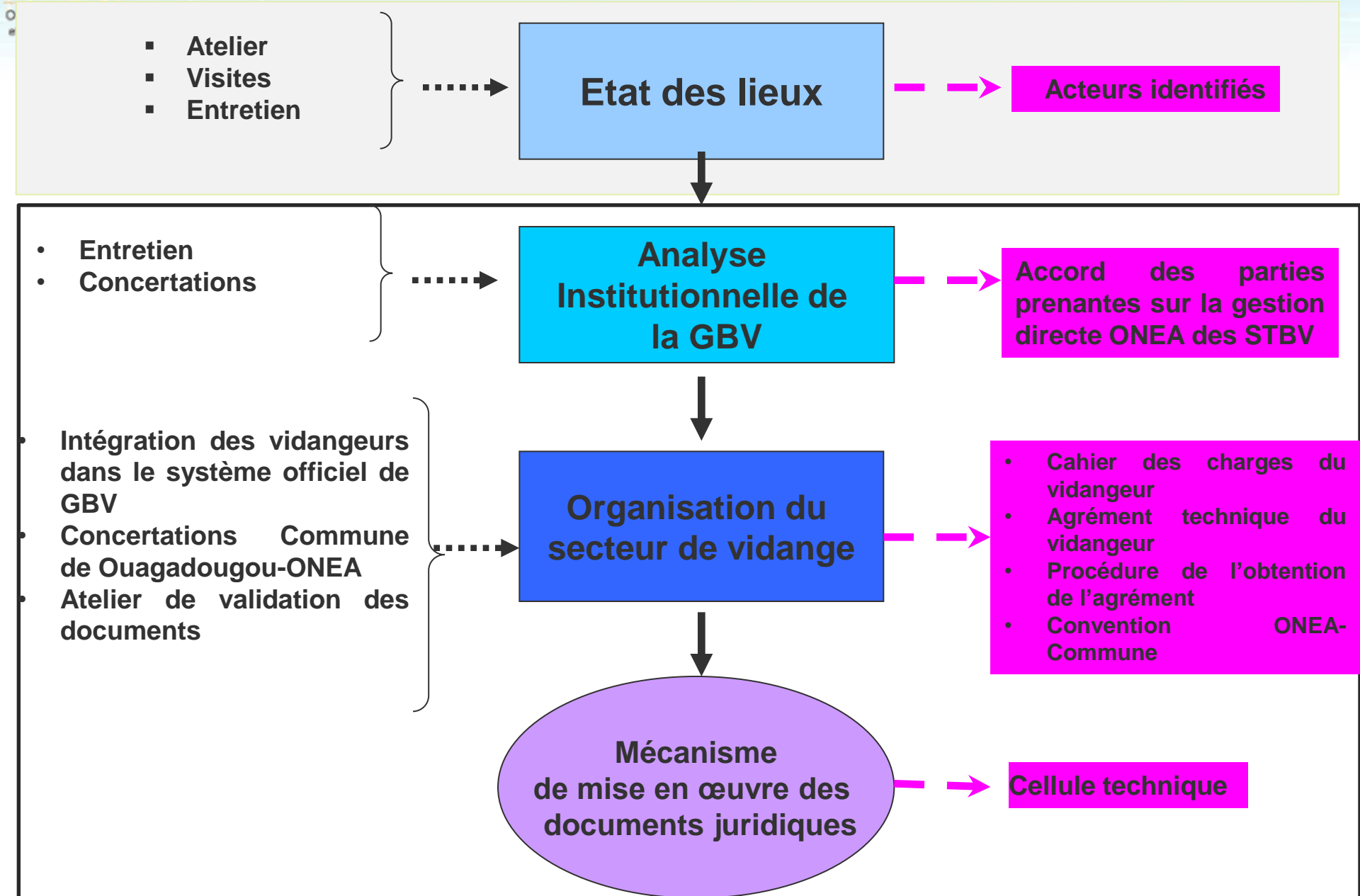
- Intégration des vidangeurs dans le système officiel de GBV
- Concertations Commune de Ouagadougou-ONEA
- Atelier de validation des documents

**Organisation du secteur de vidange**

- Cahier des charges du vidangeur
- Agrément technique du vidangeur
- Procédure de l'obtention de l'agrément
- Convention ONEA-Commune

**Mécanisme de mise en œuvre des documents juridiques**

**Cellule technique**



## 2. Résultats

### 2.1 Acteurs impliqués

Public	Ministères	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Ministère en charge de l'eau et l'hydraulique</b> <i>Direction Générale de l'assainissement des eaux usées et excréta</i></li> <li>▪ <b>Ministère en charge de la Santé</b></li> <li>▪ <b>Ministère en charge de l'Environnement</b></li> </ul>
	Agence gouvernementale	<p><b>ONEA</b> <i>La Direction de l'assainissement</i> <i>Service juridique</i></p>
	Collectivité	<p><b>Commune de Ouagadougou</b> <i>Direction de la police municipale</i> <i>Direction de la propreté</i> <i>Direction des affaire juridiques et du contentieux</i> <i>Direction de l'action sanitaire</i></p>
Privé	Formel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Instituts de formation et de recherche</b> <i>Fondation 2iE</i> <i>CREPA</i></li> <li>▪ <b>Association et ONGs</b> <i>Riche</i></li> </ul>
	Informel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Vidangeurs mécaniques</b></li> <li>▪ <b>Ménages</b></li> </ul>

## 2. Résultats

### 2.2 Analyse institutionnelle

- Pratiques de vidange
  - Déversement dans l'environnement (5 sites permanents) ou sur les champs
- Réglementation en vigueur
  - Le code de l'environnement
  - Le code de l'hygiène publique
- Parties prenantes impliquées
  - Manque de coordination
- Scénarii de gestion efficace et durable des STBV
  - **Gestion directe ONEA**
  - Gestion directe municipale
  - Gestion déléguée



### 2.3 Implication des opérateurs de vidange mécanique dans le système officiel de GBV

- Information et concertation sur le projet de construction des STBV
  - Sites
  - Technologies
- Prise en compte des contraintes
  - Tracasseries routières -> Licence
  - Risques sur la santé -> Vaccination et suivi médical
- Appui aux opérateurs de vidange
  - ?*Exonération des taxes d'importation des camions,*
  - ?*Achats groupés des pièces de rechange,*
  - ?*Subvention pour acquisition d'équipements de protection individuel*
- Redynamisation de l'association des vidangeurs mécaniques

## 2. Résultats

### 2.4 Documents de réglementation

#### 1. Cahier des charges des opérateurs de vidange mécanique

Définit les conditions particulières de collecte, transport et dépotage des BV sur le territoire communal de Ouagadougou.

- Définition des termes
- Champ d'application
- Obligations du vidangeur
  - Adresse, carnet de bord
  - Hygiène, mesures de protection et de sécurité du personnel
- Tarifs et redevance:
  - Tarifs de vidange libres
  - Redevance de dépotage dans les STBV
- Sanctions

### 2.4 Documents de réglementation (suite)

#### 2. Agrément technique du vidangeur mécanique

Acte administratif délivré par la Commune de Ouagadougou autorisant une entreprise, une société, un service ou un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) à assurer des prestations de vidange des ouvrages d'assainissement autonome sur le territoire communal pour une durée de 3 ans renouvelable.

#### 3. Procédure de délivrance de l'agrément technique

- a. Dépôt de dossier: demande manuscrite, carnets de santé de l'équipe de vidange, EPI et de sécurité, documents afférents à la conduite et la circulation du camion
- b. Evaluation du dossier par la cellule technique de commune
- c. Une attestation de conformité administrative et technique
- d. Signature de l'agrément dans un délai de 20 jours ouvrables

## 2. Résultats

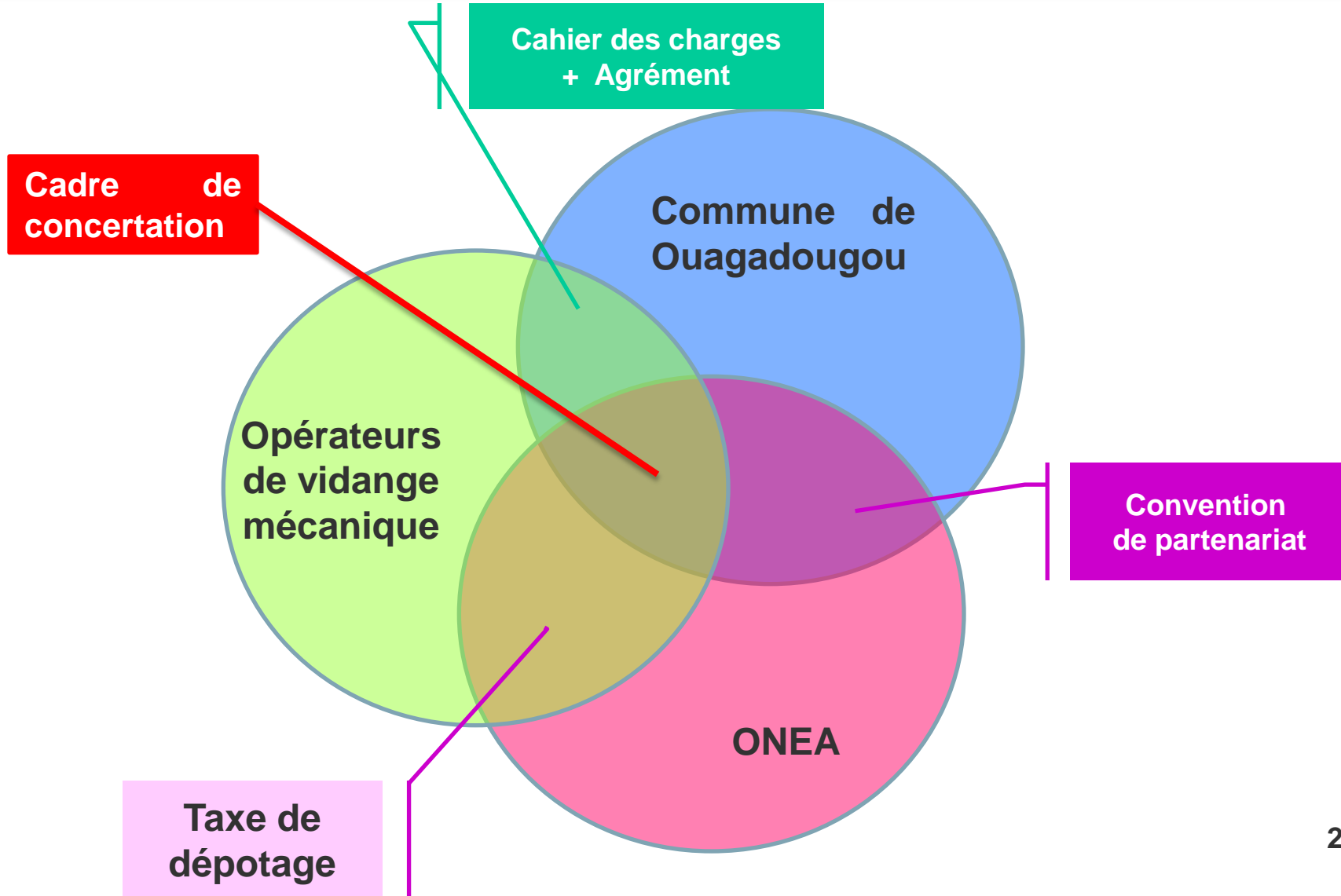
### 2.4 Documents de réglementation (fin)

#### 4. Convention de partenariat Commune-ONEA

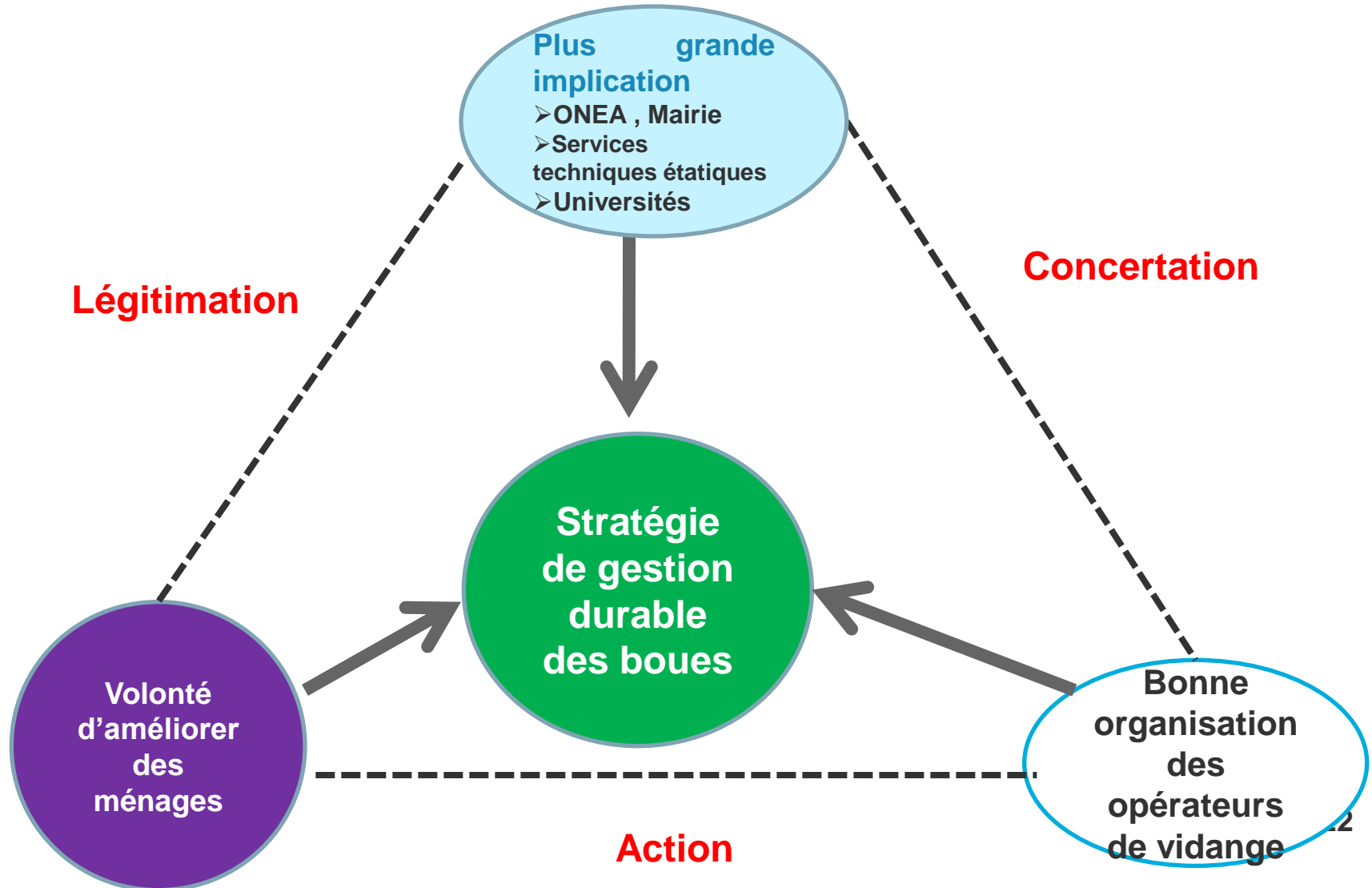
Définir les attributions respectives de l'ONEA et de la Commune ainsi que les modalités de mise en œuvre de la gestion des stations de traitement de boues de vidange et des sites autorisés de dépotage dans la Commune de Ouagadougou.

- **Obligations de l'ONEA**
  - Construction et gestion directe des STBV
  - Campagne de sensibilisation à la population
- **Obligations de la Commune**
  - Délivrance de l'agrément technique et contrôle
- **Obligations communes des parties**
  - Réglementation de l'activité de vidange
  - Recherche de sites non aménagés
  - Fixation de la redevance de dépotage des BV
  - Plan de renforcement des capacités des vidangeurs

## 2.5 Cadre de concertation



## 2.5 Stratégie de GBV



**Merci de votre attention!**